

Les ruptures conventionnelles en nette hausse en 2021

Le nombre de ruptures conventionnelles a augmenté fortement en 2021 : +6,1%, après une baisse de 3,6% en 2020. Ce rebond se manifeste dans la plupart des secteurs d'activité et dans toutes les régions de France, nous apprend la DARES, le service des statistiques du ministère du Travail.

La construction, le secteur champion des ruptures conventionnelles

Après une année 2020 marquée par une chute du nombre d'emplois proposés par les employeurs, le marché du travail a retrouvé des couleurs en 2021. Et, comme sur tout marché du travail en bonne santé, la mobilité des salariés a elle aussi augmenté. Et qui dit mobilité professionnelle dit forcément démissions et ruptures conventionnelles. En 2021, 453.528 ruptures conventionnelles individuelles ont été homologuées. C'est 6,1% de plus qu'en 2020 (427.367 à l'époque).

Le nombre de ruptures conventionnelles homologuées en 2021 est même en hausse par rapport à celui de 2019 (443.396 à l'époque). La hausse du nombre de ruptures conventionnelles concerne presque tous les secteurs d'activité. Le nombre de ruptures conventionnelles s'inscrit en nette hausse dans les secteurs de la construction (+16%), les transports et entreposage (+13,8%), les activités immobilières (+13,6%) et dans le secteur non marchand (+12,1% dans le secteur de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale). Il y a néanmoins deux secteurs dans lesquels le nombre de ruptures conventionnelles s'inscrit en baisse : ce sont l'information-communication (-4,5%) et les activités financières et d'assurance (-0,4%).

C'est entre 40 et 49 ans que l'on signe le plus de ruptures conventionnelles

Les ruptures conventionnelles augmentent le plus rapidement chez les employés (+7,7%), les ouvriers (+7,6%) et les techniciens (+5,7%). Chez les cadres, leur nombre continue d'augmenter mais à un rythme ralenti (+1,6% en 2021, après +2,3% en 2020 et +10% en 2019). Le montant de l'indemnité légale est toutefois pas le même. Chez les employés, il tourne autour de 1.000 euros, tandis qu'il s'élève à 5.280 euros chez les cadres.

S'agissant de la répartition par tranche d'âge, le nombre de ruptures conventionnelles repart nettement à la hausse chez les moins de 30 ans (+6,4%), connaît la croissance la plus élevée chez les 30-39 ans (+8,1%), puis ralentit quelque peu chez les 40-49 ans (+5,2%), avant de diminuer encore chez les plus de 50 ans (+4,1%).